Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le 23/06/2026
ID : 013-211300462-20260619-DEC520260619-AR

DECISION DU MAIRE

N°5/2026 : Demande de subvention au Département 13 au titre des Travaux de Proximité 2026

Le Maire de la commune de GREASQUE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal du 22 mars 2026 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite de 100 000 € ;

Vu l'aide financière du Département des Bouches du Rhône au titre des travaux de proximité réalisés par les communes du département pour une dépense subventionnable plafonnée à 85 000 € HT, par dossier ;

Considérant que le taux de la subvention est de 70% du montant HT, la TVA et le reliquat restant à la charge de la ville et que le nombre de dossiers est limité à 7 par an et par commune ;

Considérant que la présente décision porte sur un dossier de demande d'aide au titre des travaux de proximité 2026, et notamment des travaux d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie ;

Considérant la nécessité de réaliser la réfection des berges du cours d'eau qui traverse le quartier des Bastides ;

Considérant le plan de financement de l'opération :

Coût total de l'investissement global HT :	66 518,10 €
(y compris 10 % pour aléas divers et imprévus)	
Subventions :	
Financement Départemental	
(70% des dépenses, plafonnées à 85 000 €)	**46 562 €**
Financement de la Ville de Gréasque	19 956,10 €

TVA en sus à la charge de la Commune.

Considérant que ces travaux seront réalisés en septembre 2026, avant l'automne.

DECIDE

Article I : D'approuver l'opération et son plan de financement.

Article II : De solliciter le Département au titre des travaux de proximité.

Article III : D'autoriser le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces travaux. Les crédits correspondants sont prévus au Budget Primitif 2026.

Fait à Gréasque, le 19 juin 2026

Le Maire,

Hélène GAILLARD

MAIRIE DE GREASQUE (Bouches du Rhône)

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)